

Surveillance épidémiologique de la brucellose

Brucella spp. – 2022

Auteurs: T. Lernout, M. Mori

Messages clés

- Le nombre de cas de brucellose en Belgique est faible, avec cinq cas confirmés rapportés en 2022.
- Les cas sont généralement liés à une exposition pendant un voyage en zone endémique ou à la consommation de produits laitiers non pasteurisés provenant d'un pays de cette zone, notamment dans le bassin Méditerranéen.
- En 2022, une personne a probablement été infectée sur le lieu de travail en Belgique (abattoir, contact avec de la viande crue importée de l'étranger).
- Aucun cas confirmé autochtone de brucellose n'a été recensé en Belgique depuis 2012.

Sources d'information

- Surveillance épidémiologique par le [CNR](#), situé à Sciensano.
- Données de la déclaration obligatoire.

Définition de cas

- Cas confirmé : signes cliniques compatibles associées à une isolation du germe (au début de la maladie), à un test PCR positif ou à un test sérologique positif (sérodiagnostic de Wright, Rose Bengale, Elisa).
- Cas probable : signes cliniques compatibles et lien épidémiologique (exposition à un animal malade, à des aliments/produits animaliers contaminés, ou à une source commune d'infection).

Epidémiologie

- Nombre de cas : en 2022, cinq cas confirmés de brucellose ont été rapportés en Belgique, dont trois ont été confirmés par le CNR. Quatre cas ont également été rapportés par le système de déclaration obligatoire (deux en Flandre et deux à Bruxelles). Parmi les cinq cas au total, il s'agit d'un diagnostic de brucellose chronique (spondylodiscite infectieuse) pour une personne.

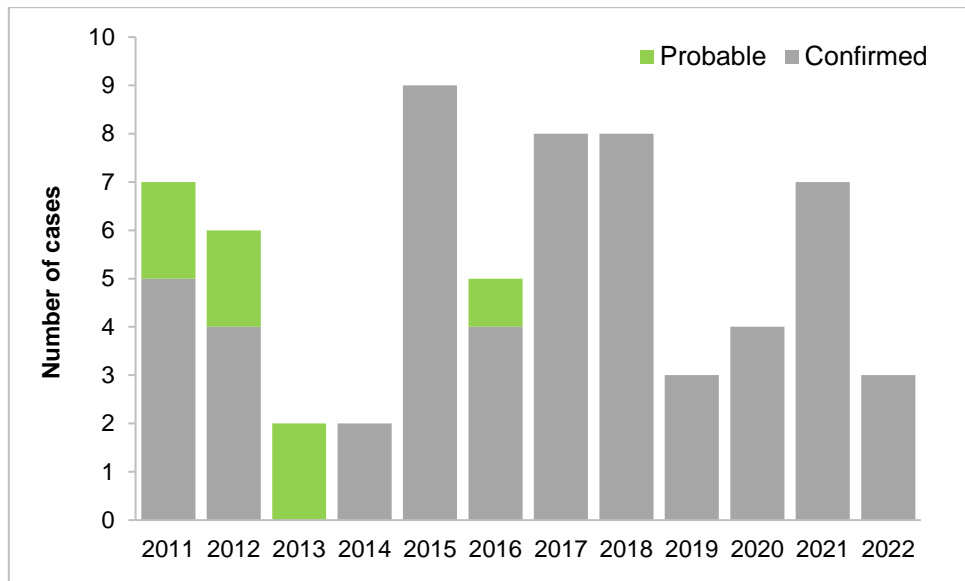
Le nombre de cas reste globalement stable, avec des fluctuations annuelles et notamment un nombre plus faible de cas en 2019, 2020 et 2022 (tendance basée sur les données du CNR uniquement, Figure 1).

- Sexe : trois des cinq cas confirmés étaient des femmes (60 %).
- Âge : variation entre 8 et 67 ans, avec une médiane de 53 ans, comparable aux années antérieures.
- Espèce de *Brucella* : information disponible pour trois personnes, toutes infectées par *Brucella melitensis* biovar 3. C'était également l'espèce majoritaire les années antérieures.

- Origine de l'infection : un cas confirmé a été infecté en Turquie, un 2^e cas a consommé des produits laitiers non pasteurisés en provenance de la Turquie et la personne avec une brucellose chronique rapporte également des voyages fréquents en Turquie. Une personne n'a pas voyagé ; la source possible de l'infection pourrait être un contact avec de la viande crue importée de différentes régions du monde (dont l'Afrique) sur le lieu de travail (un abattoir). Mais cette hypothèse n'a pas pu être confirmée. Pour la 5^{ème} personne, l'information sur l'origine de l'infection n'était pas disponible.

Figure 1 : Nombre de cas de brucellose confirmés et probables rapportés par an, Belgique, 2011-2022

(Source : CNR pour *Brucella* spp.)



Importance pour la santé publique

En Belgique, le nombre de cas de brucellose rapportés chez l'homme reste faible, et excepté quelques cas autochtones en 2012, les infections sont principalement liées à un séjour en zone endémique ou à la consommation de produits laitiers non pasteurisés provenant d'un pays de cette zone. Le programme de surveillance animale mis en place par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca) n'a identifié aucun cas de brucellose animale en Belgique depuis janvier 2013.

Dans certains autres pays en Europe, la brucellose reste une zoonose importante, malgré une baisse observée depuis 2017. Le nombre de cas et l'incidence rapportée en Europe (UE/EEE) ont légèrement augmenté en 2021 comparé à 2020 (chiffres impactés par la pandémie de COVID-19), sans toutefois atteindre le niveau pré-pandémique. L'incidence la plus élevée est toujours enregistrée en Grèce. En nombre absolu, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la France rapportent le plus grand nombre de cas, représentant 67 % de tous les cas notifiés dans l'UE/EEE.

Différentes espèces de bactéries *Brucella* infectent généralement des animaux différents. Il existe cinq espèces connues pour causer une brucellose chez l'homme. L'espèce isolée le plus fréquemment chez les cas humains diagnostiqués en Belgique est *Brucella melitensis*, qui est l'espèce la plus répandue chez les ovins/caprins. Le biovar 3, retrouvé chez trois personnes en 2022, est prédominant dans les pays méditerranéens et au Moyen-Orient.

Il convient de penser à la brucellose en termes de diagnostic différentiel en cas de symptômes compatibles chez des personnes revenant d'un voyage à l'étranger, particulièrement dans un pays de la région du bassin méditerranéen.

Plus d'informations

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Fiche informative sur la brucellose. Disponible sur : <https://matra.sciensano.be/Fiches/Brucellose.pdf>
- Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca). Brucellose. La situation en Belgique. Disponible sur : <http://www.afsca.be/santeanimale/brucellose/#situ>
- European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC). Brucellosis - Annual epidemiological report for 2021. Disponible sur : <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/AER-Brucellosis-2021.pdf>